



Site Natura 2000 FR4112011

# Actualités 2018 sur le Bassigny Lorrain

## Actualités 2018 sur le Bassigny Lorrain



Huppe fasciée

ZPS Bassigny, partie Lorraine

Info'site

### Réunion du Comité de Pilotage

La Communauté de Communes est maître d'ouvrage sur la ZPS Bassigny. Toutefois, les choix d'actions et d'animations sont orientés selon les volontés du comité de pilotage (COFIL). Ce dernier, composé des collectivités territoriales et leurs groupements, les représentants des organismes socioprofessionnels, associations et ayants droits du site, ainsi que les représentants de l'Etat, se réunit annuellement pour faire le bilan des actions, ainsi que des propositions pour l'avenir, qui doivent ensuite être validées par la Communauté de Communes.

Pour la ZPS Bassigny partie Lorraine, les réunions du COFIL sont restées en sommeil depuis 2015, en raison du contexte politique induisant la fusion des intercommunalités, ainsi que des récents changements d'animateurs du site.

En 2018, avec l'arrivée de la nouvelle animatrice, le COFIL s'est réuni à nouveau, le 30 août 2018, à l'antenne de Lamarche. A cette occasion, un bref rappel sur la démarche Natura 2000 a été fait, suivi d'une présentation du site et des actions menées au cours des trois dernières années. Cette rencontre a également été l'occasion de réélire la structure porteuse et le président du COFIL. La Communauté de Communes les Vosges Côté Sud Ouest a donc été réélue maître d'ouvrage, et Monsieur Jean-Luc Munière, maire de Villotte, a également été réélu Président du Comité de Pilotage.

Le Comité de Pilotage a également été l'occasion pour le Centre Ornithologie Lorrain (COL) de présenter les différents travaux scientifiques en cours sur la ZPS.

### Sorties Ornithologiques

Un des principaux atouts de la ZPS « Bassigny

partie Lorraine » est la richesse ornithologique présente sur le site. C'est notamment cette richesse qui a valeur d'être intégrée au réseau Natura 2000.

Afin de faire découvrir à un large public, des sorties ornithologiques, en partenariat avec le Centre Ornithologie Lorrain (COL), gratuites, ont été organisées dans différents villages de la ZPS. Cette année, les sorties ont été organisées dans les communes suivantes :

- \* Robécourt, le 5 juin
- \* Villotte (photo), le 25 juin
- \* Sauville, le 12 septembre
- \* Sartes, le 15 septembre



La sensibilisation a été renforcée cette année, auprès du public scolaire. Toujours avec le COL, des interventions ont été effectuées dans les écoles des communes de la ZPS.



Sur une matinée, les enfants ont été sensibilisés au monde des oiseaux avec une présentation en salle, et

une seconde phase, d'observation et d'écoute, à l'extérieur de l'école. Lors des sorties, les enfants ont pu inaugurer les nouvelles jumelles, acquises pour cette occasion en 2017. Les écoles primaires bénéficiaires en 2018 sont celles de Damblain, Vrécourt, ainsi que les deux classes de CM1-2 de l'école de Lamarche.

### LE MOT DU PRESIDENT

Suite au comité de pilotage du 30 Août 2018, je continue à piloter l'animation de NATURA 2000.

L'absence de suivi de cette animation due aux mouvements, tant en personnel qu'en structure porteuse, a permis des négligences sur la réglementation NATURA 2000.

Si notre territoire, a été déclaré par arrêté préfectorale en février 2007, site NATURA 2000, c'est que notre gestion environnementale (agricole, forestière, gestion des vergers) était correcte; il suffit de continuer avec ces convictions.

Je pense, au vu des événements climatiques actuels, qu'il est important de protéger notre TERRE.

Jean-Luc MUNIERE, Président du Comité de pilotage du site Natura 2000 FR 411 2011

## De quoi s'agit-il ?

L'Évaluation des Incidences Natura 2000, c'est l'obligation de s'interroger en amont d'un projet, sur les conséquences qu'il peut avoir sur un site Natura 2000. L'objectif de ce dispositif réglementaire est de prévenir d'éventuels dommages sur les milieux naturels remarquables, sans pour autant sanctuariser le site. L'Évaluation des Incidences a pour vocation de vérifier que le projet ne porte pas atteinte à la faune et la flore du site Natura 2000, et dans le cas contraire, de pouvoir proposer une alternative au projet initial.

L'Évaluation d'Incidences, réalisée par le responsable et/ou bénéficiaire du projet, doit permettre de conclure sur les impacts directs et indirects du projet sur les habitats et les espèces ayant permis la désignation des sites Natura 2000. On notera que si l'analyse conclut à un impact significatif, alors le projet ne pourra pas être autorisé (sauf cas très particulier). En effet il ne sera pas possible de proposer des mesures devant compenser la perte de telle ou telle espèce d'intérêt communautaire. Aussi afin de minimiser l'impact du projet, il est conseillé de prévoir des



© P. P Sibley / MNHN

mesures d'évitement et de réduction. Par exemple il conviendra d'éviter d'arracher une haie pendant la période de nidification de la *Pie Grièche Ecorcheur* (photo), et dans la mesure du possible de limiter cet arrachage au strict nécessaire.

Une fois réalisées, les Évaluations d'Incidences Natura 2000 doivent être envoyées au service instructeur concerné.

**A noter :** qu'ils soient *dans ou hors* site Natura 2000, les projets doivent faire l'objet d'une évaluation d'incidences dès lors qu'ils ont des effets notables sur des espèces ou habitats d'intérêt communautaire d'un site Natura 2000.

## Quels projets sont soumis à Évaluation d'Incidences dans le Bassigny ?

Pour savoir si un projet est soumis à Évaluation d'Incidences Natura 2000, il faut se référer aux listes existantes (une liste nationale et deux locales).

La seconde liste locale définit les actions soumises à évaluation d'incidences, sur un site défini. Pour les deux sites de la Communauté de Communes, les actions soumises à évaluation d'Incidences sont les suivantes :

- \* Création de voie forestière
- \* Retournement des prairies permanentes ou temporaires de plus de 5 ans
- \* Assèchement, mise en eau, imperméabilisation, remblais de zones humides ou de marais
- \* Réalisation de travaux de drainage
- \* Défrichement dans un massif boisé dont la superficie est supérieure à 0.01 ha et inférieure au seuil départemental d'autorisation de défrichement
- \* Travaux d'entretien, de réparation, et de renforcement de la structure des ponts et viaducs ainsi que les travaux dans les tunnels ferroviaires non circulés
- \* Travaux ou aménagements sur les parois rocheuses ou cavités souterraines
- \* Arrachage de haies
- \* Création de chemin, ou sentier pédestre, équestre ou cycliste



## Présentation du dispositif du PRAM

Méprisées durant la seconde moitié du XXe siècle, on estime que près de 50% des mares ont disparues en France depuis 1950. Elles reviennent aujourd'hui sur le devant de la scène avec la mise en place d'un « Programme Régional d'Actions en faveur des Mares » (PRAM) dans le Grand Est. Soutenu financièrement par la Région Grand Est, l'Agence de l'Eau Rhin Meuse et de Seine Normandie, et la DREAL, un programme d'actions a été mis en place en partenariat avec le Conservatoire d'Espaces Naturels de Lorraine (CENL).

Les objectifs sont nombreux : améliorer les connaissances sur les mares de la région Grand Est en mutualisant connaissances et compétences avec les acteurs du territoire, conseiller pour préserver durablement, sensibiliser le public etc. Le programme s'adresse aussi bien aux particuliers que les collectivités. **La réalisation d'état des lieux de mares, par le CENL, est gratuite dans le cadre de ce programme.**



© JC Rague / DREAL Grand Est

Véritables écrins de biodiversité, les mares sont à mi chemin entre milieu terrestre et aquatique. Ces petites étendues d'eau stagnantes sont de véritables refuges pour la petite faune, comme les libellules, les amphibiens, les mollusques etc., notamment grâce à la richesse floristique propre à ce type de milieu. Polymorphe, les mares peuvent avoir (eu) plusieurs fonctions, comme zone « tampon », pour les crues, abreuvement du bétail, espace pédagogique etc.

A terme, les objectifs du PRAM sont de sensibiliser, accompagner dans le processus de sauvegarde de la biodiversité propre à ces milieux, développer la connaissance de ces milieux, recenser, et impulser une dynamique régionale de protection.



## Et Natura 2000 dans tout ça ?

Pour la ZPS « Bassigny partie Lorraine », le dispositif Natura 2000 peut devenir complémentaire à ce programme, puisque **des aides au maintien et/ou la restauration des zones humides ou le rétablissement des mares** sont proposées dans le Document d'Objectifs (DOCOB). Les aides sont plafonnées **2200€ par mare** ; ces aides s'adressent aussi bien aux **particuliers qu'aux organismes publics**. Ce type de contrat peut idéalement être mis en place suite à la réalisation d'un état des lieux de la mare, par le CENL, dans le cadre du PRAM.



Mare forestière et mare de pré sur la commune de Vrécourt

Pour plus d'informations :

<http://www.pram-grandest.fr>

<http://www.natura2000.fr/>

# Portrait d'un habitant du Bassigny : le Milan Royal

## Statut de protection

en France : A surveiller  
En Lorraine : En Danger

## Portrait

Famille des rapaces  
Taille : de 60 à 65 cm  
Poids : de 650g à 1kg  
Longévité : peut atteindre plus de 25 ans

© Plan sauvegarde Milan Royal /  
DREAL-LPO



## Habitat :

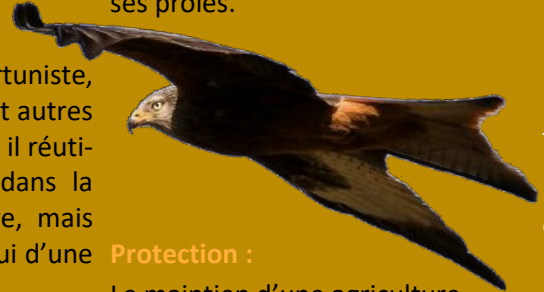
L'espèce affectionne particulièrement les territoires vallonnés boisés, ceinturés de prairies, de cultures variées, et/ou de zones humides.

## Mode de vie :

Le milan est un oiseau opportuniste, qui se nourrit de charognes et autres petites proies. Chaque année, il réutilise son nid, souvent situé dans la fourche principale d'un arbre, mais peut aussi se satisfaire de celui d'une buse ou d'une corneille !

Ce migrateur arrive en général courant mars, et pond 2 à 3 œufs, nécessitant d'être incubés 31 à 32 jours, courant avril. Le milan repart passer l'hiver dans le Sud de la France ou l'Espagne.

Le milan royal est très sensible à la modification de son habitat, et au dérangement (bruit/présence etc.). Il est également souvent victime d'empoisonnement direct ou indirect de ses proies.



© R Roger / LPO

## Protection :

Le maintien d'une agriculture extensive favorise le maintien de ce rapace. Par ailleurs, les travaux forestiers autour du nid sont à éviter entre le 1<sup>er</sup> mars, et le 31 juillet, dans un rayon de 300m.

## Chez nos voisins : les gîtes à chiroptères de la Vôge



Grand Murin

© D. Aupermann

La Communauté de Communes les Vosges Côté Sud Ouest est maître d'ouvrage de deux sites Natura 2000 : La ZPS « Bassigny partie Lorraine », ainsi que la ZSC « des gîtes à chiroptères de la Vôge ». Ce site, qui s'étend de Bains les Bains, à Morizécourt, compte une quinzaine de gîtes à chiroptères, anthropiques ou naturels.

Le 30 août 2018, à l'antenne de Lamarche, le Comité de Pilotage de ce site s'est réuni, afin de faire le bilan des actions des années passées, ainsi que des futures orientations souhaitées. A cette occasion, la Communauté de Communes les Vosges Côté Sud Ouest a exprimé son souhait à maintenir son rôle de structure porteuse, et Monsieur Jean Jacques BONY, président du COPIL, a été réélu à son poste.

## Se renseigner

Auprès de qui obtenir des informations ?

### Services de l'Etat :

- \* DREAL Grand Est
- \* DDT 88
- \* Préfecture
- \* Chambre d'Agriculture des Vosges

### Structure animatrice du site Natura 2000 :

Communauté de Communes « Les Vosges Côté Sud-Ouest »  
Antenne de Lamarche  
ZA Chéri Buisson  
88320 LAMARCHE

### Ornithologue :

Centre Ornithologique Lorrain

Animateur du site : Pierre CHAMPAGNE

Contact : 03.29.09.43.43 ou [pchampagne@vosgescotesudouest.fr](mailto:pchampagne@vosgescotesudouest.fr)



Rédaction et conception : Communauté de Communes les Vosges Côté Sud Ouest (JB/PC)  
Relecture : DREAL Grand Est - Lorraine, DDT 88  
Crédits photo : DREAL/LPO, CCVCSO (lorsque non précisé)  
Mise en page : CCVCSO